REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU

: 21 SEPTEMBRE 2017

MEMBRES EN EXERCICE :

12

MEMBRES PRESENTS

10

DATE DE LA CONVOCATION: 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2017-37

<u>OBJET</u>: Approbation de la convention de mise en commun des moyens entre RéNoC-Eau et RéNoC-Assainissement

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
Mme CARDOVILLE Prisca	X		
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
Mme TRABON-SINAPAH Line	X		

3 0 OCT, 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,

Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 Septembre 2016 portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau;

Vu la délibération n°CA-EAU-2016-10 en date du 09 décembre 2016 portant approbation de l'organisation des services de la Régie Eau Nord Caraïbes, modifiée par la délibération n° CA-EAU-2017-10 en date du 24 mars 2017 ;

CONSIDERANT que la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau et la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement sont deux établissements juridiquement distincts qui présentent des liens étroits dans leur fonctionnement ;

CONSIDERANT que les deux établissements reprennent des activités de gestion et d'exploitation de services publics de l'Eau et de l'Assainissement, ayant toujours été concomitamment gérés ;

CONSIDERANT la nécessité de mutualiser les moyens entre les régies RéNoC-Eau et RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT que cette mutualisation permettra de favoriser l'exercice des missions de ces structures et de rationaliser les moyens mis en œuvre ;

Le Conseil d'Administration OUÏ l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres présents et un vote contre (Monsieur DAVILA) ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER la convention de mise en commun des moyens présentée et placée en annexe de la présente délibération;

ARTICLE 2 : Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration. Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Jean-Luc BERNARD CARA

RéNoC-Eau Rue du Docteur CHOVINO Espérance 97111 MORNE-À-L'EAU SIRET 824 342 216 00010

Tél.: 05 90 24 83 56

3 0 OCT. 2017

COURRIER ARRIVÉ LE

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE